

Le Bureau du Congrès

CG-BUR(2025)63-DEC
11 février 2025

Réunion du Bureau du Congrès Strasbourg, France Lundi 10 février 2025

Rapport abrégé - Liste des points discutés et des décisions prises

1. Le Président du Congrès, Marc COOLS, a ouvert la réunion. La liste des participants figure en Annexe 1.
2. Le Bureau a adopté l'ordre du jour révisé tel qu'il figure à l'Annexe 2.
3. Le Bureau a pris note de la communication du Président du Congrès.
4. Le Bureau a pris note de la communication du Secrétaire Général du Congrès, y compris en ce qui concerne la mise en œuvre des priorités du Congrès telles que révisées suite au Sommet de Reykjavík, telle que présentée dans le document CG-BUR(2025)63-16.
5. Le Bureau a poursuivi sa discussion sur la guerre de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et a pris note de la mise à jour sur les développements récents.

Il a pris note d'éléments à inclure dans un projet de déclaration sur la reconstruction de l'Ukraine qui sera adoptée par la procédure écrite et présentée au Congrès pour adoption lors de sa 48e session en mars 2025.

6. Le Bureau a poursuivi sa discussion sur la situation en Géorgie et a pris note de la mise à jour sur les développements récents. Il a pris note sur l'avis demandé à la Commission de Venise au sujet des propositions d'amendements au Code électoral sur le système électoral géorgien.

Le Bureau a entendu le rapport oral des trois Présidents sur la visite de haut niveau en Géorgie tenue du 3 au 4 février 2025, a tenu un échange de vues et a adopté une déclaration sur la situation urgente en Géorgie (voir annexe 4). Il a désigné la 1^{ère} Vice-Présidente Cecilia Dalman-Eek (Suède, R, SOC/V/DP) et le 2^e Vice-Président Bernd Vöhringer (Allemagne, L, PPE/CCE), comme rapporteure et rapporteur du Bureau sur la situation de la démocratie locale et régionale en Géorgie. Demande leur a été faite de présenter leur rapport à la plénière du Congrès lors de sa 48e session, les 25-27 mars 2025.

7. Le Bureau a approuvé le projet de recommandation sur le rôle des collectivités locales et régionales dans la protection et la promotion des droits sociaux et le soutien du développement social, tel qu'il figure dans le document CG-BUR(2025)63-04, qui sera également présentée au Congrès pour adoption lors de sa prochaine session.

8. Le Bureau a désigné Mme Randi Mondorf (Danemark, R, GILD) co-rapporteure du Bureau sur le budget et les ressources du Congrès (sous réserve de son accord), avec M. Konstantinos Koukas (Grèce, L, PPE/CCE) et a décidé d'adopter par la procédure écrite un projet de résolution qui sera présenté au Congrès pour adoption lors de sa 48e session en mars 2025.

Le Bureau a pris note du nombre de membres dans les groupes politiques du Congrès tel que présenté dans le document CG-BUR(2025)63-11.

9. Le Bureau a pris note du calendrier des réunions tel que présenté dans le document CG(2024)48-01 de la 48^e Session du Congrès, et a approuvé l'avant-projet d'ordre du jour de la 48^e session du Congrès tel que présenté dans le document CG(2024)48-OJ.

Il a également pris note des informations sur les délégués jeunes pour 2025, et a approuvé les événements en marge de la session tels que présentés dans le document CG-BUR(2025)63-08.

10. Le Bureau a approuvé la mise à jour de la règle administrative n° 9 sur l'organisation des événements en marge de la session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, tel que présenté dans le document CG(2025)63-09.

11. Le Bureau a tenu un échange de vues avec le Président de la Chambre des députés du Grand-Duché de Luxembourg, M. Claude Wiseler, le Président de la délégation du Luxembourg auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, M. Gusty Graas, et le Président du Syndicat des villes et communes du Luxembourg (SYVICOL) et de la délégation du Luxembourg auprès du Congrès, M. Emile Eicher.

12. Le Bureau a tenu un échange de vues avec l'Ambassadeur André Biever, Président de l'Institut Européen des Itinéraires Culturels, Directeur des Affaires consulaires et des Relations culturelles internationales, Ministère des Affaires étrangères et européennes, Luxembourg et M. François Moysse, Président de l'Itinéraire européen du patrimoine juif.

13. Le Bureau a pris note des programmes de travail et des informations sur les activités des commissions et a approuvé un mandat d'activité révisé de la Commission de l'inclusion sociale tel que présenté dans le document CG-BUR(2025)63-10.

14. Le Bureau a pris note des informations sur les élections locales et régionales.

15. Le Bureau a pris note des informations relatives aux activités de coopération du Congrès dans les Etats membres et les régions voisines.

16. Le Bureau a poursuivi ses discussions sur l'éventuelle ouverture de la Charte européenne de l'autonomie locale (STE n° 122) aux Etats non-européens.

17. Le Bureau a tenu un échange de vues sur la situation de la démocratie locale et régionale en Türkiye, à la suite de nouveaux remplacements de maires élus par des administrateurs nommés par le ministère de l'Intérieur ces dernières semaines. Il a invité la Commission de suivi à poursuivre l'examen de cette question lors de sa prochaine réunion qui se tiendra à Strasbourg le 25 février 2025.

Le Bureau a examiné l'éventuelle participation future de représentantes et représentants des forces démocratiques du Bélarus lors des sessions et réunions du Congrès, et a décidé de les inviter selon les modalités spécifiées à l'Annexe 3.

Le Bureau a pris note des informations relatives à la situation de la démocratie locale au Maroc.

Le Bureau a pris note des premiers contacts établis avec d'anciens élus locaux russes d'opposition, aujourd'hui en exil.

18. Le Bureau a approuvé la thématique et les candidatures pour la Semaine européenne de la démocratie locale (SEDL) 2025, telles qu'elles figurent dans le document CG-BUR(2025)63-12.

19. Le Bureau a pris note de la réponse du Comité des Ministres à la recommandation 510 (2024) « Réponses locales et régionales aux catastrophes naturelles aux aléas climatiques : de la préparation aux risques à la résilience » du Congrès et des informations relatives aux activités du secteur intergouvernemental.

20. Le Bureau a pris note de la communication sur les activités du Comité des Ministres présentée le 27 janvier 2025 à l'Assemblée parlementaire par M. Xavier Bettel, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur du Luxembourg, Président du Comité des Ministres.

21. Le Bureau a pris note des activités des titulaires de fonctions spécifiques en 2024, telles que présentées dans le document CG-BUR(2025)63-13.

22. Le Bureau a adopté les modifications de la composition des délégations nationales, telles que présentées dans les documents CG-BUR(2025)63-06 et CG-BUR(2025)63-06ADD.

23. Le Bureau a pris note du calendrier des Bureaux et des sessions en 2025 tel que présenté dans le document CG-BUR(2025)63-15.

24. Le Bureau a convenu de poursuivre ses travaux visant à renforcer les dispositions du Code de conduite des membres du Congrès en matière de lutte contre le harcèlement et a pris note de la préparation en cours d'un événement portant sur les obstacles visibles et invisibles à la participation des femmes en politique, prévu en marge de la réunion du Bureau qui se tiendra le 12 juin 2025 à Malte, dans le cadre de la présidence maltaise du Comité des Ministres.

25. Le Bureau a adopté le présent rapport abrégé de la réunion tel qu'il figure dans le document CG-BUR(2025)63-DEC.

Annexe 1 - Liste des participants

Membres du Bureau

Marc COOLS, Belgique (L, GILD), Président du Congrès
Cecilia DALMAN EEK, Suède (R, SOC/V/DP), Président de la Chambre des régions
Bernd VÖHRINGER, Allemagne (L, PPE/CCE), Président de la Chambre des Pouvoirs Locaux
Gunn Marit HELGESEN, Norvège (R, PPE/CCE)
Xavier CADORET, France (L, SOC/V/DP)
Jani KOKKO, Finlande (L, SOC/V/DP)
Martine DIESCHBURG-NICKELS, Luxembourg (L, GILD)
Harald SONDEREGGER, Autriche (R, PPE/CCE)
Oksana DERKACH, Ukraine (L, PPE/CCE)
Andrew BOFF, Royaume-Uni (R, CRE)
Konstantinos KOUKAS, Grèce (L, PPE/CCE)

Présidents des commissions

Jelena DRENJANIN, Suède (L, PPE/CCE), Commission de la gouvernance

Présidents des groupes politiques du Congrès

Anders KNAPE, Suède (L, PPE/CCE)
Bryony RUDKIN, Royaume-Uni (L, SOC/V/DP)
Stewart DICKSON, Royaume-Uni (L, GILD)
Svitlana BOHATYRCHUK KRYVKO, Ukraine (R, CRE)

Secrétariat

Mathieu MORI, Secrétaire Général du Congrès
Claudia LUCIANI, Directrice du Congrès
Daniel POPESCU, Secrétaire exécutif de la Chambre des régions
Stephanie POIREL, Secrétaire exécutive de la Chambre des pouvoirs locaux
Sarah BURTON, Cheffe de la Division de la Séance et Secrétaire du Bureau
Euan RODDIN, Chef de la Division des Activités Statutaires
Katyana VASILEVA, Assistante du Bureau de la Séance
Sanja LESKOVAC, Assistante du Bureau de la Séance

Annexe 2 – Ordre du jour

1. **Ouverture de la réunion**
2. **Adoption de l'ordre du jour** [CG-BUR\(2025\)63-OJ](#)
[CG-BUR\(2024\)62-DEC](#) *Déc.*
Info.
3. **Communication du Président du Congrès**

Missions et rencontres du Président du Congrès [CG-BUR\(2025\)63-01](#) *Info.*
4. **Communication du Secrétaire Général du Congrès**
 - 4.1 Sommet de Reykjavík : Mise en œuvre des priorités révisées du Congrès [RES 493 \(2023\)](#)
9.02 [CG-BUR\(2025\)63-16](#) *Info.*
Info.
 - 4.2 Missions et rencontres du Secrétaire Général du Congrès [CG-BUR\(2025\)63-02](#) *Info.*
5. **La guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine**
 - 5.1 Développements récents *Info.*
 - 5.2 Avant-projet de déclaration sur la reconstruction de l'Ukraine *Déc.*

Rapporteuses :
Martine DIESCHBURG-NICKELS, Luxembourg (L, GILD)
Gunn Marit HELGESEN, Norvège (R, PPE/CCE)
6. **Situation en Géorgie**
 - 6.1 Développements récents *Info.*
 - 6.2 Demande d'avis de la Commission de Venise *Info.*
7. **Deuxième Sommet mondial pour le développement social**

Avant-projet de recommandation sur le rôle des collectivités locales et régionales dans la protection et la promotion des droits sociaux et le soutien du développement social [CG-BUR\(2025\)63-04](#) *Déc.*

Rapporteur-es :
Martine DIESCHBURG-NICKELS, Luxembourg (L, GILD)
Harald SONDEREGGER, Autriche (R, PPE/CCE)
8. **Budget du Congrès** *.*
- 8.1 Nombre de membres dans les groupes politiques du Congrès [CG-BUR\(2025\)63-11](#) *Info.*

8.2	Avant-projet de résolution sur le budget et les ressources du Congrès Rapporteur-es : Konstantinos KOUKAS, Grèce (L, EPP/CCE) ..., ... (R, ...)		<i>Déc.</i>
 9. 48^e Session du Congrès, 25-27 mars 2025			
9.1	Répartition des travaux	CG(2024)48-01	<i>Info.</i>
9.2	Elections lors de la session	CG-BUR(2025)63-17	<i>Info.</i>
9.3	Approbation du projet d'ordre du jour	CG(2024)48-OJ	<i>Déc.</i>
9.4	Délégué-es jeunes pour 2025		<i>Info.</i>
9.5	Evénements en marge de la session	CG-BUR(2025)63-08	<i>Déc.</i>
 10. Modification des Règles et procédures du Congrès			
	Mise à jour de la Règle administrative n° 9 relative à l'organisation d'événements en marge des sessions du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux Rapporteur-es : Xavier CADORET, France (L, SOC/V/DP) Gunn Marit HELGESEN, Norvège (R, PPE/CCE)	CG-BUR(2025)63-09	<i>Déc.</i>
11.	[11h00] Échange de vues avec des représentant-es des autorités luxembourgeoises		
12.	[14h00] Échange de vues avec des représentants de l'Institut Européen des Itinéraires Culturels (IEIC)		
13.	Travaux des commissions	CG-BUR(2025)63-10 Workplan SOC Workplan GOV Workplan MON	<i>Déc.</i>
14.	Elections locales et régionales		<i>Info.</i>
15.	Activités de coopération du Congrès dans les États membres et les régions voisines		<i>Info.</i>
16.	Ouverture de la Charte européenne de l'autonomie locale (STE n° 122) aux États non-européens		<i>Info.</i>
17.	Démocratie locale et régionale		
17.1	Türkiye		<i>Info.</i>

17.2	Bélarus	CG-BUR(2025)63-18	<i>Déc.</i>
17.3	Maroc		<i>Info.</i>
18.	Semaine européenne de la démocratie locale (SEDL)		
	Thématique et candidatures 2025	CG-BUR(2025)63-12	<i>Déc.</i>
19.	Secteur intergouvernemental		
19.1	Réponses du Comité des Ministres aux textes adoptés par le Congrès	5.02 CM/Cong(2025)Rec510-final	<i>Info.</i>
19.2	CDDEM (Comité directeur sur la démocratie)		<i>Info.</i>
20.	Assemblée Parlementaire	Communication sur les activités du Comité des Ministres	<i>Info.</i>
21.	Rapporteur-es permanent-es s du Congrès sur les droits humains, porte-paroles thématiques et représentant-es dans des instances extérieures		
21.1	Activités des rapporteur-es permanent-es et autres titulaires de fonctions spécifiques en 2024	5.02 CG-BUR(2025)63-13REV	<i>Info.</i>
21.2	Eventuelles désignations aux postes vacants	CG-BUR(2025)63-14	<i>Déc.</i>
22.	Délégations nationales		
	Rapporteur-es : Andrew BOFF, Royaume-Uni (R, CRE) Martine DIESCHBURG-NICKELS, Luxembourg (L, GILD)	CG-BUR(2025)63-06 07.02 CG-BUR(2025)63-06ADD	<i>Déc.</i> <i>Déc.</i>
	Modifications de la composition des délégations nationales		
23.	Sessions du Congrès et réunions du Bureau		
	Calendrier des réunions des bureaux et des sessions en 2025	CG-BUR(2025)63-15	<i>Info.</i>
24.	Questions diverses		
25.	Adoption du rapport abrégé de la réunion	CG-BUR(2025)63-DEC	<i>Déc.</i>

Clôture de la réunion

Date et lieu de la prochaine réunion :
Strasbourg, lundi 24 mars 2025

Annexe 3 – Participation future de représentant-es des forces démocratiques du Bélarus dans les sessions et réunions du Congrès

Le Bureau décide comme suit :

- i. de nommer un-e rapporteur-e du Congrès sur un Bélarus démocratique, qui sera chargé-e de suivre la situation à cet égard et de tenir le Bureau informé des principaux développements, notamment en ce qui concerne les forces démocratiques et la société civile du Bélarus ;
- ii. d'inviter le Conseil de coordination à désigner, parmi ses membres élus les 25 et 27 mai 2024, trois représentant-es des forces démocratiques bélarussiennes pour assister aux sessions du Congrès et de ses chambres qui se tiendront en 2025 et aux réunions des commissions qui se tiendront au cours de ces sessions ; trois suppléant-es peuvent également être désigné-es, chacun-e pouvant remplacer un-e représentant-e si nécessaire ;
- iii. en procédant à ces nominations, le Conseil de coordination veille à une représentation équitable des partis, groupes ou factions politiques qui le composent et inclut parmi les représentant-es et les suppléant-es au moins un membre du genre le moins bien représenté au sein du Conseil de coordination ;
- iv. le Conseil de coordination transmet la liste des personnes désignées à la Présidence du Congrès avant la date limite d'inscription à la première session du Congrès suivant la présente décision du Bureau ;
- v. les représentant-es, ou les suppléant-es dûment mandaté-es pour les remplacer, ont le droit de prendre la parole lors des sessions susmentionnées, sous réserve de l'accord du ou de la président-e du Congrès ou de la chambre concernée, et lors des réunions des commissions susmentionnées, sous réserve de l'accord du ou de la président-e de la commission ; ils n'ont pas le droit de vote ;
- vi. le Conseil de coordination peut désigner un-e secrétaire ou un conseiller/une conseillère pour assister les représentant-es et les suppléant-es, qui peut les accompagner aux sessions et aux réunions des commissions, sans droit de parole ni de vote ;
- vii. les représentant-es des forces démocratiques bélarussiennes peuvent participer aux réunions des groupes politiques du Congrès, à la discrétion de ces derniers et selon les modalités fixées par eux;
- viii. les frais de voyage et de séjour découlant de la participation des représentant-es et, le cas échéant, de leur secrétaire/conseiller ou conseillère ne sont pas pris en charge par le budget ordinaire du Congrès ;
- ix. le Bureau fera le point sur la mise en œuvre de la présente décision en décembre 2025, ou plus tôt si cela est jugé nécessaire, en vue, le cas échéant, de son renouvellement ou de sa modification ou de la résiliation des modalités susmentionnées.

Annexe 4 – Déclaration du Bureau du Congrès sur la situation urgente en Géorgie

Le Bureau du Congrès appelle le gouvernement de Géorgie à respecter pleinement les normes européennes en matière de droits humains, de démocratie et d'Etat de droit, en ouvrant la voie à de nouvelles élections libres et équitables au niveau national, à des élections libres et équitables au niveau local et à un traitement équitable de tous les Géorgiens, y compris des représentants élus au niveau local.

A la suite d'une visite dans le pays du président, des première et deuxième vice-présidents et du secrétaire général du Congrès (3-4 février) et sur la base des déclarations précédentes, le Bureau est clair : les autorités géorgiennes doivent commencer par prendre des mesures immédiates pour remédier à l'extrême polarisation politique et sociale qui nuit à leur pays. Elles doivent garantir l'indépendance des forces de l'ordre, du système judiciaire et de toutes les institutions publiques. Des fonctionnaires aux niveaux local et national ont été démis de leurs fonctions pour des raisons politiques. Cette pratique doit cesser.

De même, chacun devrait être autorisé à exercer ses droits démocratiques à la liberté d'expression et à la liberté de réunion et d'association. La protestation pacifique fait partie intégrante des sociétés démocratiques. Les personnes actuellement détenues pour leur participation non violente à des manifestations contre le gouvernement devraient donc être libérées. Il s'agit notamment d'hommes politiques et de journalistes nationaux et locaux tels que Mzia Amaglobeli, au sujet duquel le Congrès exprime sa préoccupation particulière.

En adoptant cette approche, le gouvernement géorgien doit changer de position et affirmer clairement son engagement en faveur d'un dialogue authentique, ouvert et constructif avec l'opposition. Ce retour aux normes démocratiques devrait garantir la confiance nécessaire pour que l'opposition s'engage avec le gouvernement et mette fin à son boycott des institutions. Cela devrait à son tour ouvrir la voie à de nouvelles élections nationales, basées sur les normes européennes et tenant compte des recommandations émises par les observateurs internationaux à la suite notamment des élections tenues en octobre 2024, et faciliter les progrès vers des élections locales libres et équitables. A cet égard, les autorités géorgiennes devraient coopérer avec la Commission de Venise en ce qui concerne l'avis demandé par le Congrès sur les derniers amendements au Code électoral. Les prochaines élections locales doivent se tenir en octobre de cette année. Leur tenue dans les conditions actuelles risque d'aggraver la situation. En conséquence, sans changement substantiel de l'environnement politique, ces élections devraient être reportées.

Le Bureau croit en un avenir démocratique et européen qui sert les intérêts de tous les Géorgiens. Cela nécessite la participation de tous les acteurs politiques, à tous les niveaux du gouvernement, y compris le parti au pouvoir, l'opposition et la société civile à reprendre le dialogue.

Le Congrès est prêt à apporter tout le soutien possible pour atteindre cet objectif. Un débat sur la Géorgie aura lieu lors de la prochaine session du Congrès qui se tiendra du 25 au 27 mars 2025.